

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH

Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : PETITE ENFANCE

Établissements d'accueil du jeune enfant – Avis de la commune, autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, sur la modification de la capacité de deux établissements d'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles, relatif aux autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et aux articles L. 2324-1, L. 2324-22 et R. 2324-21 du même code, relatif aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans et à l'avis obligatoire de la commune en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, pour apprécier les projets de création, d'extension ou de transformation des besoins d'accueil recensés sur son territoire.

La ville de Dijon est saisie de deux demandes de modifications de la capacité d'accueil, à savoir :

- la demande de l'entreprise de crèches La Maison bleue en date du 12 juin 2026, pour une diminution de 16 places, faisant passer la capacité d'accueil de la crèche Graine de Moutarde, sise au 26 avenue Françoise Giroud, de 55 à 39 places;
- la demande de Léo Lagrange Petite Enfance en date du 7 juillet 2026, pour un déménagement en 2028 de la crèche Jean Jaurès sur un autre site de la même avenue Jean Jaurès et une augmentation de 6 places, faisant passer la capacité d'accueil de la Crèche Jean Jaurès, de 18 à 24 places.

Considérant que l'analyse des besoins et de l'offre existante, présentée dans l'Observatoire métropolitain de la petite enfance de juin 2026, ainsi que les conclusions de l'étude relative à l'évolution de l'offre et de la demande observée lors des commissions d'admission en établissements d'accueil du jeune enfant, mettent en évidence un déséquilibre territorial entre le nord et le sud de Dijon dans la réponse apportée aux familles ; un avis favorable est proposé pour les demandes de transformation et d'extension. Celles-ci permettent de maintenir une offre adaptée aux besoins des familles pour la structure implantée au nord de Dijon, malgré une réduction de capacité, tout en répondant à l'augmentation des besoins constatée dans le sud de Dijon grâce à un accroissement de la capacité d'accueil.

Les deux demandes de modification prendront effet dans un délai de 4 mois à compter de la date de la demande d'avis, tel que stipulé dans l'article L. 2324-22 du code de la santé publique, et après notification de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

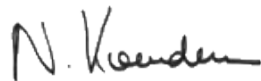
- **d'autoriser** Madame la Maire à émettre un avis favorable à la réduction de capacité de la crèche Graine de moutarde du groupe La Maison bleue portant sa capacité autorisée de 55 à 39 places,
- **d'autoriser** Madame la Maire à émettre un avis favorable au déménagement et à l'augmentation de la capacité de la crèche Jean Jaurès portant sa capacité autorisée de 18 à 24 places,
- **d'autoriser** Madame la Maire à transmettre le présent avis, au gestionnaire de l'établissement ainsi qu'aux services du Conseil départemental compétents au titre de la Protection maternelle et infantile (PMI),
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Monteiro', written in a cursive style.

Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Koenders', written in a cursive style.